

Bourseul

Bulletin municipal

Juillet 2022 • N° 121



COMMUNE DE
BOURSEUL

bourseul.fr





Philippe DAULY, Maire

Un des effets secondaires de la crise sanitaire que nous venons de traverser, c'est le retard pris dans les travaux que nous avons programmés. L'atelier communal devait être terminé en 2020, et nous sommes toujours en attente de la pose des panneaux photovoltaïques. L'agrandissement du restaurant scolaire et la création d'un vestiaire ont également pris 6 mois de retard car plusieurs lots du chantier sont restés sans réponse à nos demandes de devis. Les prix ont également connu de forte augmentation. Malgré tout, nous restons positifs et espérons la fin de ces deux chantiers le plus rapidement possible. De nombreux investissements ont été prévus au budget 2022 (voir l'article sur le budget) mais de nouveaux vont sans doute s'imposer à nous. L'effectif prévisionnel pour la rentrée est très élevé, nous allons essayer d'obtenir un poste supplémentaire et allons devoir réagir rapidement

pour installer le local nécessaire à cette éventuelle création de poste.

Nous travaillons sur le projet de lotissement à la Ville es Robert, sur la mise en place d'un pumpark auprès de l'école, mais si ces projets sont menés à terme, ce sera pour des réalisations en 2023.

Je ne pouvais pas écrire cet édito sans revenir sur le résultat du premier tour des élections présidentielles ; voir la commune de Bourseul placer la représentante du Rassemblement National en tête des résultats m'a fait ressentir pour la première fois la honte d'en être le Maire. Ce parti peut faire toutes les promesses qu'il veut sur la retraite et sur le salaire minimum, il reste et restera porteur de valeurs comme le racisme et le fascisme ce qui est inacceptable pour moi. Je saurai en tirer les conséquences le moment venu.

Je voulais également adresser mes félicitations au FCB, et en particulier à son

président. Ce n'est jamais facile de relancer une équipe qui était en veille depuis plusieurs années, le challenge a été parfaitement réussi et l'objectif sportif aussi. Bravo à toute l'équipe

Nous n'avons pas pu faire de cérémonie des vœux en 2021 et 2022, il n'y a donc pas eu d'invitation et de rencontre avec les nouveaux habitants. L'acquisition du site des Aulnays est, pour nous, une opportunité de provoquer et d'organiser ce rendez-vous. Nous allons essayer d'envoyer une invitation aux personnes arrivées sur la commune depuis début 2020, mais il y a beaucoup de monde et nous pouvons en oublier. C'est pourquoi cette journée, fixée au 27 août, sera ouverte à tous les habitants et sera l'occasion de découvrir, pour certains, ou redécouvrir pour d'autres, ce superbe site.

Nous vous souhaitons un très bel été et de bonnes vacances à tous.

RENTRÉE SCOLAIRE

Nous avons des effectifs très élevés pour la prochaine rentrée et sommes en situation de demander une ouverture de classe. Afin d'être le plus efficace et le plus crédible possible lors de nos échanges avec monsieur l'inspecteur d'académie, il est nécessaire d'être précis dans nos prévisions. Pour demander un poste cette année, il nous faut aussi voir si ce poste peut être pérenne et se projeter sur l'année scolaire 2023/2024. C'est pourquoi, nous demandons aux parents d'enfants nés en 2020 et 2021, de bien vouloir contacter la mairie pour nous faire connaître leur intention de scolariser leurs enfants à Bourseul et, si oui, à partir de quelle date. **Merci d'avance pour votre aide.**

Sommaire

Édito	2	Vie associative, calendrier des fêtes	12-15
Informations municipales, urbanisme	3-5	Vie scolaire	16-17
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux	6-8	Infos utiles	
Etat-civil, Urbanisme	9	Coordonnées des services	18
Vie de la commune	10-11	Déchetteries	19

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Anne-Claude MORIN
Elise LEROY
Ludivine ALVES PEREIRA
Lydie RAMEZ
Sabrina VOISIN
Yves BRUNET
Philippe DAULY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

DISTRIBUTION

620 exemplaires
Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie@bourseul.fr

Informations municipales

Communiqués Mairie

Recensement militaire

Le recensement doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire... Cette déclaration entraîne aussi l'inscription sur les listes électorales automatiquement à leur majorité.

Les documents à fournir sont une pièce d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire d'apporter un justificatif de domicile. Si le délai des 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches mais il est conseillé de le faire le plus tôt possible.

Liste électorale

Si vous désirez vous inscrire et participer aux votes des prochaines élections, venez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie, munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou par internet. Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date des élections.

L'essentiel sur la mise en place de la fibre optique sur Bourseul

Après quelques mois d'installation, de pose de poteaux, le réseau Fibre optique se met en place.



La commune est divisée en 3 zones :

Les zones en turquoise et en rose (sur la carte ci-contre) ont une fin de travaux envisageable pour août / septembre.

La zone en gris sur la carte ci-dessous le SUD de la commune est en déploiement sur la Phase 3 prévu en 2023.

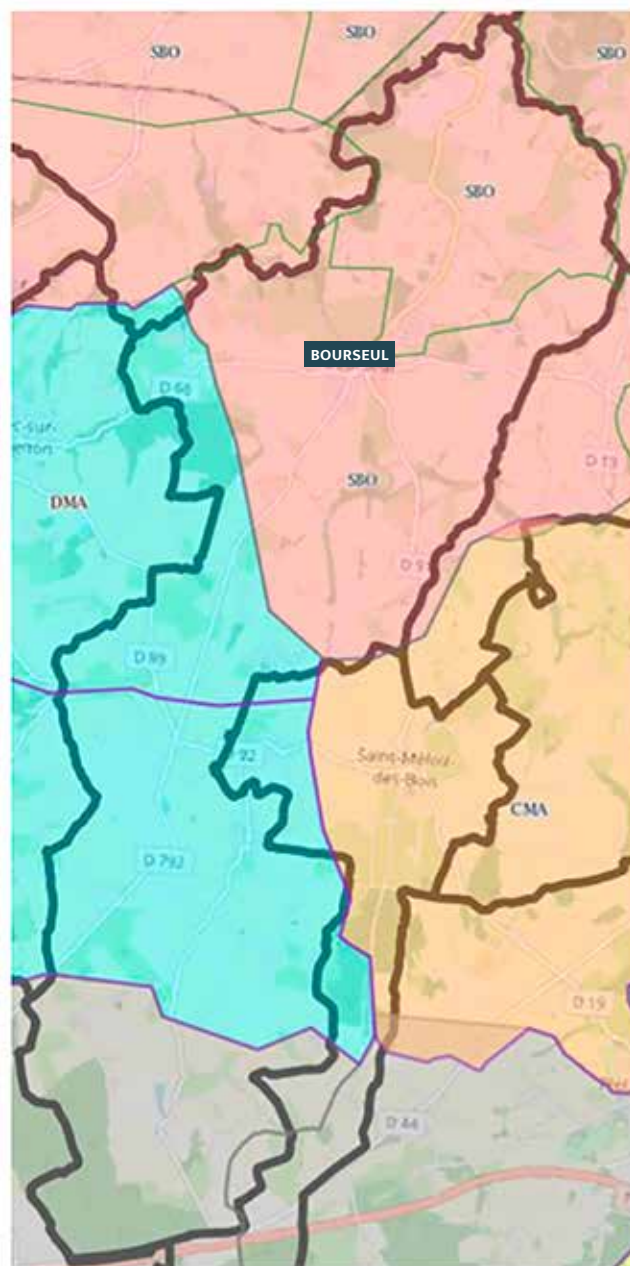
La commercialisation du réseau fibre optique est prévue pour les zones en turquoise et en rose pour le début de l'année 2023.

Pour compléter ses éléments, Mégalis Bretagne a mis en place un outil accessible au grand public ainsi qu'aux collectivités qui est actualisé chaque semaine en fonction des études (faites et validées) ou des dossiers de fin chantier.

Le lien internet suivant permet, à chacun d'entre nous, de connaître pour son adresse la situation du projet de raccordement de la fibre optique.

https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml#

N'hésitez pas à consulter ce site pour connaître votre délai de raccordement à la fibre optique.



Informations municipales



Radars pédagogiques

Après avoir cartographié la vitesse des véhicules circulant dans notre bourg de Bourseul (cf. bulletin précédent), nous nous sommes intéressés à deux quartiers :

Les Landes Marettes et La ville Hamonet (au niveau du Pau) dont voici une synthèse des vitesses dans les sens entrant dans le quartier et sortant du quartier.

En ce qui concerne **Les Landes Marettes**, les mesures ont été effectuées dans le courant du mois d'avril 2022

SENS ENTRANT dans le quartier



Le nombre de véhicules concerné est de **2 686**.
La vitesse moyenne est de **37.7 km/h**.
85% des véhicules roulent à une vitesse maximum de 54 km/h.
La vitesse maximum relevée est de 88 km/h. Aucun véhicule n'a atteint une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

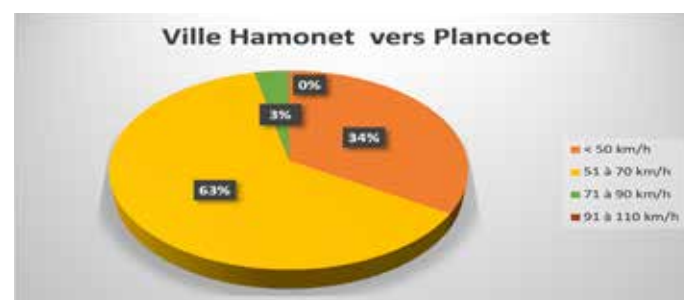
SENS SORTANT du quartier



Le nombre de véhicules concerné est de **2 486**.
La vitesse moyenne est de **43.4 km/h**.
85% des véhicules roulent à une vitesse maximum de 58 km/h.
La vitesse maximum relevée est de 101 km/h. 2 véhicules ont atteint une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

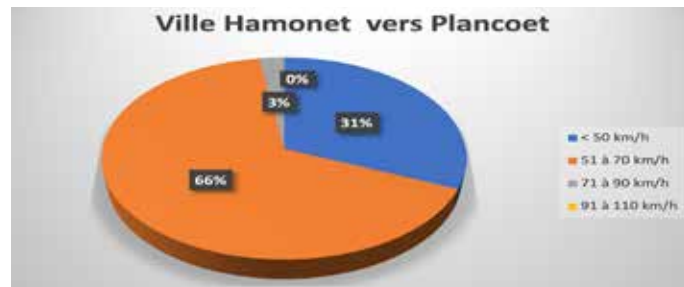
En ce qui concerne **La Ville Hamonet**, les mesures ont été effectuées dans le courant du mois de mai 2022, dans le sens Bourseul vers Plancoët au niveau du Pau.

SENS ENTRANT dans le quartier



Le nombre de véhicules concerné est de **35 505**.
La vitesse moyenne est de **53.8 km/h**.
85% des véhicules roulent à une vitesse maximum de 63 km/h.
La vitesse maximum relevée est de 100 km/h. 8 véhicules ont atteint une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

SENS SORTANT du quartier

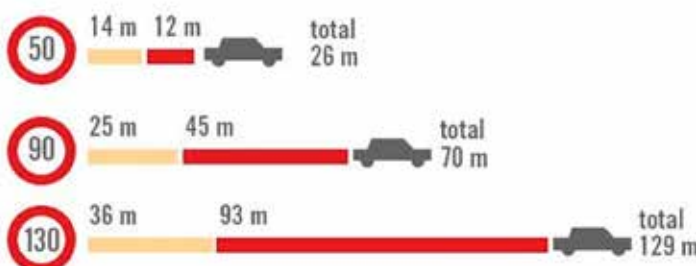


Le nombre de véhicules concerné est de **33214**.
La vitesse moyenne est de **53.9 km/h**.
85% des véhicules roulent à une vitesse maximum de 62 km/h.
La vitesse maximum relevée est de 103 km/h. 4 véhicules ont atteint une vitesse comprise entre 91 et 110 km/h.

Globalement, les vitesses sont bien respectées sur les quartiers des Landes Marettes et de la Ville Hamonet.

Petit rappel de prévention routière :

DISTANCES D'ARRÊT EN FONCTION DE LA VITESSE



Distance parcourue pendant le temps de réaction (une seconde).

Distance moyenne de freinage sur sol sec et horizontal (elle peut être doublée sur route mouillée ou en cas de glissement).

Source : Prévention Routière

Une nouvelle tondeuse aux services techniques

Cet achat décidé en 2021, a été livré en début 2022.

L'ancienne tondeuse commençait à donner des signes de faiblesse, et nous avons l'obligation de réduire au maximum les quantités de déchets verts que nous emmenons en déchetterie. Après avoir eu plusieurs démonstrations, plus ou moins réussies, la commission en charge du dossier a proposé de retenir la machine proposée par la société RM MOTOCULTURE au prix de 23 474.00€ HT, montant duquel on peut déduire la reprise de l'ancien matériel pour 4000.00€ et l'aide de Dinan Agglomération de 5000.00€ dans le cadre du défi Val-vert. Nous avons opté pour l'option tout mulching (vient de l'anglais signifie paillage), ce qui permet de n'envoyer aucun résidu de tonte à la déchetterie, donc de répondre à l'objectif fixé.



Décoration



Initialement prévue en mars 2020, cette remise de médaille n'avait pu se faire en raison de la pandémie.

En accord avec l'amicale des anciens combattants, nous avons remis une médaille à monsieur Jean GAULTIER, qui a quitté la commune depuis peu, pour son engagement au sein de l'association et récompensé ses 50 années en tant que trésorier, bien secondé par son épouse Josette. A l'heure où il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, Jean est un exemple pour tous. Sa fidélité et son engagement ont fait de lui un pilier, sur lequel le Président Roger DELAUNAY, dont il faut également signaler la longévité avec plus de quarante ans de présidence, savait pouvoir compter. La médaille lui a été remise par monsieur le Maire lors de la commémoration du 11 Novembre, en présence de son épouse, de ses enfants et petits enfants.



Nécrologie

Victor RAFFRAY est décédé le 14 mai dernier à l'âge de 88 ans. Victor était une figure locale.

Il a été conseiller municipal de 1995 à 2014, à ce titre il était le délégué de la commune au SDE, ainsi qu'au syndicat d'eau du Frémur dont il fut le vice-président. Il a été un membre actif du CCAS. Victor avait également consacré une partie de sa vie aux associations locales, en particulier le club de la bonne humeur, dont il fut le président pendant quelques années, et l'amicale des anciens combattants dont il était jusqu'au bout le porte-drapeau, puisqu'il était toujours dans son rôle lors de la commémoration du 8 mai, soit six jours avant son décès. Victor s'est éteint et est parti rejoindre son épouse Denise décédée en 2013.



Compte rendu des conseils municipaux de janvier à mai

Extension du restaurant scolaire

Pour rappel, le projet qui consiste à créer une réserve nouvelle pour permettre de transformer la réserve actuelle en bureau et différencier les accès personnel des accès livraison d'une part, et à mettre en place un local vestiaire avec sanitaires d'autre part. Monsieur Josselin fait part du résultat de l'appel d'offre et propose de retenir les entreprises suivantes : Pour le lot n°2 (charpente), la sarl BCO pour un montant de 4 140.03 €, pour le lot n°3 (couverture) l'entreprise CHOUX pour un montant de 16 186.99 €, pour le lot 5 (serrurerie) la sas PHILMETAL pour un montant de 2 628.27 €, pour le lot n° 7 (cloisons, plafonds, isolation) la sas LE COQ pour un montant de 9 326.94 €, pour le lot n°8 (revêtement de sol) pour un montant de 10 857.66 €, pour le lot n°9 (peinture) l'entreprise EMERAUDE peinture pour un montant de 1 621.82 €, pour le lot n°10 (électricité, ventilation) la société JPF Industrie pour un montant de 10 429.41 €. Les lots 2 (gros œuvre) et 4 (menuiseries extérieures) ont été déclarés infructueux. Il n'y a eu aucune réponse pour les lots 6 (menuiseries intérieures) et 11 (plomberie). Le conseil municipal valide les 7 lots retenus et autorise monsieur le maire à lancer une consultation pour attribuer les 4 lots restant à attribuer.

Suite à la consultation, le lot 1 (maçonnerie, gros œuvre) est attribué à la société GRANIT JAUNE pour un montant de 68 481.96 €, les lots n° 4 et 6 (menuiseries intérieures et extérieures) à la SARL BCO pour des montants respectifs de 15 381.17 € et 2 484.40 € et enfin le lot 11 (plomberie) à l'entreprise EAU et ENERGIE de l'Arguenon pour un montant de 10 156.00 €. (tous ces tarifs sont hors taxes)

Réquisition du personnel

Afin de pouvoir solliciter du personnel pour assurer l'accueil des enfants lors d'événement comme une grève ou une absence exceptionnelle, il est nécessaire d'avoir une délibération permettant la réquisition du personnel nécessaire. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Conventions

Pour le bon fonctionnement de différents services, il existe des conventions entre Dinan Agglomération et les communes fixant les conditions techniques et financières. La convention portant sur l'urbanisme doit être renouvelée car certaines modifications ont été apportées. Monsieur JOSSELIN fait part aux membres du conseil de ces changements et le conseil valide et autorise monsieur le maire à signer la nouvelle convention. Il en est de même pour la convention portant sur l'entretien de la station de traitement des eaux usées, qui voit certaines missions exercées par Dinan Agglomération revenir à la commune moyennant une compensation financière. Le conseil municipal valide cette nouvelle convention et autorise sa signature.

Il existe également une convention portant sur la compétence eaux pluviales, il est proposé un avenant prolongeant cette convention d'une année, le conseil approuve cette prolongation d'un an.

Adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération

La commune de Beaussais sur Mer a pris une délibération en novembre 2021 visant à quitter la communauté de communes de la Côte d'Emeraude afin de rejoindre celle de Dinan Agglomération. Il est nécessaire que chaque commune délibère et fasse part de sa position. L'accord sera considéré valide si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables. Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal délibère et se prononce favorablement à l'adhésion de Beaussais sur Mer par 6 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.

Pacte fiscal et financier de solidarité

Ce pacte a été créé en 2018 lors de la mise en place de Dinan Agglomération. Il est construit autour de 5 axes principaux que sont : Les fonds de concours, les dotations de solidarité communautaire, les reversements des IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) éoliens et centrales photovoltaïques, les reversements du produit de foncier bâti perçus dans les zones communautaires et les reversements des taxes d'aménagement perçues sur les zones communautaires. Après avoir pris connaissances des modifications proposées, le conseil municipal adopte le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité (PFFS) et autorise monsieur le maire à signer la convention de reversement s'y rapportant.

Fonds de concours

Monsieur Hervé Josselin rappelle au conseil municipal que des subventions ont été sollicitées pour l'extension du restaurant scolaire. Nous avons reçu un avis favorable pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 36 000 €, par contre notre demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été refusée. IL propose de solliciter le fond de concours de Dinan Agglomération sur ce dossier, le conseil municipal donne son accord.

Aménagement du square rue de l'Arguenon

La commission cadre de vie s'est réunie pour préparer ce dossier. Madame Abbé nous présente le choix et le devis correspondant. Pour cela elle présente un devis d'un montant de 857.07 € HT pour la fourniture et le transport de blocs de pierre pour un poids d'environ 27 tonnes. Le conseil municipal donne son accord.

La commission a également travaillé sur l'aménagement de la rue de l'hermine pour remplacer le merlon existant. La commission propose la mise en place de ganivelles au prix de 408.24 € HT auprès de la société SAS POINT P, de poteaux traités pour un

coût de 1 195.80 € HT auprès de la SAS BOIS EXPO et de volige plan greenstyl chez SAS BHS pour un montant de 4 211.46 € HT ; après débat, le conseil municipal valide ces travaux par 14 voix pour et une abstention.

Compte de gestion et administratif 2021

Budget lotissement de la Louvelais

En fonctionnement, les dépenses se montent à 397.32 € et les recettes à 439 110.15 €. Il convient de reprendre le déficit antérieur reporté de 183 824.62 €, ce qui laisse apparaître un excédent de clôture de 251 310.18 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 203 959.33 €, il n'y a pas de recettes mais il faut reprendre l'excédent antérieur capitalisé pour un montant de 165 222.78 €. Le déficit de clôture ce chiffre donc à 38 736.55 €.

Budget commune

En fonctionnement, les dépenses se montent à 852 441.34 € et les recettes à 1 092 871.29 € auquel il faut ajouter un excédent capitalisé de 63 762.88 € soit un excédent de clôture de 304 192.83 €.

En investissement les dépenses se chiffrent à 316 185.22 € et les recettes à 333 571.51 €. L'excédent capitalisé étant de 246 568.45 €, les comptes font apparaître un excédent de clôture de 263 957.74 €.

Le conseil municipal valide les comptes de gestion tels qu'ils viennent d'être présentés. Pour les comptes administratifs, les chiffres sont les mêmes, il convient de rajouter les restes à réaliser en investissement qui se montent à 533 862.00 € en dépenses et à 101 431.00 € en recettes. Le conseil municipal valide les comptes administratifs.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose de répartir l'excédent de fonctionnement de 304 192.83 € de la façon suivante : 240 000.00 € au compte 1068 du budget investissement et le solde de 64 192.83 € au compte 002 du budget fonctionnement. Le conseil municipal valide cette proposition.

Création de voie à la Ville es Robert

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été sollicité par les propriétaires d'un terrain situé à la Ville es Robert afin de créer une voie pour desservir des terrains constructibles. Il explique que ce projet avait déjà été étudié par le passé mais que l'ancienne propriétaire ne souhaitait pas céder à la commune l'emprise nécessaire à la création de cette nouvelle voie. A priori les deux propriétaires concernés acceptent aujourd'hui de céder à la commune les terrains nécessaires aux travaux sur la base d'une largeur de 6 mètres. Monsieur Lepetit qui est le responsable voirie du secteur au conseil départemental a également été contacté et ne met pas d'opposition à la création de voie qui sortira sur la RD 792. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet à la condition que les accords de tous soient confirmés.

Travaux

Les anciens vestiaires du terrain de football ayant été désamiantés pour être attribués à l'association de la société de chasse, il convient maintenant de réhabiliter l'intérieur des locaux. Pour cela des devis ont été demandés pour changer 3 portes, refaire les sols et les plafonds. Le conseil municipal retient le moins disant à savoir la société SAS SOCOBATI pour un montant de 5 296.25 € HT. Comme convenu, les membres de l'association se chargeront de réaliser les travaux. Pour la mise aux normes électriques, monsieur le maire souhaite confier les travaux à un professionnel et soumet au conseil le devis de l'entreprise ROUSSELET pour un coût de 2 162.89€ HT, le devis est accepté à l'unanimité.

Subvention étang des Aulnays

Monsieur le maire avait interrogé le Conseil Départemental pour savoir si l'achat et les travaux envisagés à l'étang des Aulnays pouvaient prétendre à une subvention dans le cadre du contrat de territoire nouvelle génération. De plus, monsieur le Maire avait sollicité l'autorisation de réaliser l'achat sans que cela ne puisse remettre en cause l'éventuelle subvention. Le président du Conseil Départemental a répondu favorablement à la deuxième question sans que cela ne vaille accord de subvention. Cette question devrait être tranchée fin juin mais il semblerait qu'il soit possible d'avoir cette subvention sur la partie travaux, la réponse sur la partie achat étant plus réservée.

BUDGETS 2022

Budget lotissement de la Louvelais

Ce budget a été adopté à l'unanimité pour des montants de 471 744.0 € en section de fonctionnement et 68 736.55 € en section d'investissement. A noter que tous les terrains étant réservés, ce budget prévoit un reversement au budget général en fin d'année. Depuis nous avons eu une annulation, il reste donc un lot disponible sur les 32 qui étaient mis à la vente.

Budget commune

Avant de présenter le budget aux élus, monsieur le maire précise que ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition et propose de reconduire les taux de 2021, à savoir 41.10% pour le foncier bâti et 74.54% pour le foncier non bâti.

Suite à la présentation, le conseil municipal adopte le budget proposé pour des montants s'équilibrant à 1 261 202.10 € en fonctionnement et à 1 211 075.97 € en investissement. Parmi les principales dépenses d'investissement, on peut noter 57 500 € pour le remboursement du capital des emprunts, 205 000 € pour l'étang des Aulnays (achat et travaux), 105 000 € pour l'achat du terrain de la Ville es Robert (plus 20 000 de frais d'étude), 10 000 € pour du matériel pour le restaurant scolaire (subventionné) 45 000 € pour le renouvellement du camion des services techniques, 29 000 € pour la tondeuse mulching, 100 000 € pour l'atelier communal plus 40 000 € pour les panneaux solaires, et presque 200 000 € pour le restaurant scolaire. Enfin nous avons inscrits une dépense pour la réalisation d'un pumphack (piste de jeux pour roller, bmx, skate ou trottinette). Pour ce projet nous avons prévu 109 000 € HT soit

Conseils municipaux

130 000 € TTC. En 2022, nous faisons la demande de subvention qui devrait être comprise entre 50 et 80%, si nous sommes acceptés ces travaux seront réalisés en 2023.

Travaux

La pelouse synthétique de la cour des maternelles nécessite d'être changée. Le conseil municipal valide le devis de la société HORTIBREIZH pour la fourniture d'une nouvelle pelouse au tarif de 1 274.52 € HT, les travaux seront réalisés par les services techniques de la commune.

La société de monsieur ROUSSELET a réalisé les travaux d'électricité prévus à l'atelier communal. Après le passage du maçon, monsieur Benoit BOURSEUL a fait part à monsieur le maire de l'utilité de travaux supplémentaires en électricité et a fourni un devis de l'entreprise ROUSSELET pour un coût de 955.40 € HT. Le conseil municipal valide cette proposition.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Comme tous les ans, il convient de délibérer pour fixer le montant de la participation au fonctionnement pour les communes qui n'ont pas d'école et qui ont des enfants scolarisés à Bourseul. Le conseil municipal suit la proposition de reconduire le montant de l'année précédente à savoir 558.06 € par enfant pour une année complète, la facturation se fera au prorata temporis pour les enfants qui n'ont pas fait l'année complète.

Pour la participation au transport scolaire, le coût de 120 € par enfant est entièrement refacturé à la commune de Plorec sur Arguenon pour les enfants de sa commune. Pour les autres, la participation est de 25% du coût réel soit 30 € par enfant.

Le conseil municipal entérine les deux propositions ci-dessus.

Prestation de contrôle des Hydrants

Les hydrants (poteau incendie) doivent être vérifiés tous les 3 ans. La commune compte 16 poteaux incendie et un puisard, la société SAUR propose la mise en place d'une convention pour cette prestation, avec la possibilité de contrôler un tiers tous les ans ou l'ensemble tous les 3 ans. La commune opte pour contrôler l'ensemble une fois tous les trois ans pour un coût de 816 € HT. Cette convention est valable pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Achat de matériel

Il convient de renouveler du petit matériel de l'atelier communal : un souffleur à dos et une petite tondeuse. Des devis ont été fournis et le conseil municipal retient celui de la société RM Motoculture pour la fourniture d'une tondeuse HUSQVARNA de type LB 553 SE au prix de 990.00 € HT et d'un souffleur à dos écho de type PB 770 2009 d'une valeur de 555.00 € HT. Monsieur le maire rappelle qu'un budget de 5 000 € a été prévu au budget pour ce type de dépense.

Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIR)

Monsieur JOSSELIN expose le dossier au conseil municipal et propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'inscription au PDIR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (circuit de la Boitardais), d'approuver l'inscription au PDIR des chemins concernés et particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (l'Hostellerie, la Balue-la Ville Vain, La Vieux Ville, Le bas Village-le Mézeray, La Louvelais- La Basse Lande, La Roblinais, La Porte Gouyon-RD792, La Basse Lande-Les Ville Hunault) et y autorise le passage public. La commune s'engage à garantir le passage du public, ne pas aliéner les chemins inscrits, proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours, d'informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

Le conseil municipal valide cette inscription et autorise monsieur le Maire à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette proposition.

Téléphonie

Depuis un peu plus d'un an, la commune a un nouveau prestataire en la personne de la société DB TELECOM-LIEL COM. Malheureusement, nous rencontrons de nombreuses difficultés de fonctionnement tant au niveau du téléphone que d'internet et il est très difficile de trouver des interlocuteurs. Nous avons donc pris la décision de mettre le dossier au service juridique pour rompre les contrats initialement prévus pour 5 ans. Monsieur Brunet, en charge du dossier, sollicite du conseil municipal l'autorisation pour donner pouvoir à l'avocat qui représente la commune dans ce dossier. Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité pour confier le pouvoir à l'avocat afin d'engager les actions nécessaires pour la résiliation de l'abonnement et le règlement du litige.



Adressage Bien identifié... bien distribué

Chers Bourselais(es), vous qui aimez recevoir toutes les actualités de votre village, ayez une petite pensée pour ceux qui les distribuent, et pour votre facteur(trice) également !

Merci de veiller à ce que vos noms et prénoms soient présents et restent lisibles sur vos boîtes aux lettres.

Nous vous rappelons également que la « plaque de numérotation », qui a été distribuée par la mairie, doit obligatoirement être apposée à l'entrée de votre habitation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

Etat civil

Naissances

DELATTRE Zola
Née le 21/02/2022
6, La Landelle

MAITRALAIN Éma
Née le 17/05/2022
1, La Chesnais



Parrainage civil

Le 25 Juin 2022
GUITTIER Anna
21, Le Pau

Mariage

Le 16 avril 2022
SAMSON Élodie et
CAMART Yoann
Résidents au 14, rue des
Camélias



Pacs

Le 18 Juin 2022
MORIN Noémie et
SAURON Rodolphe
2, Le Champs Ménard

Le 23 juin 2022
CHOPIN Éloïse et
ANTOINE Raphaël
16, rue Elsa Triolet

Décès

ALLÉE Victorine épouse
DESPRÉS
Le 14 décembre 2021

MUNARI René
Le 22 février 2022

LECOURBE Philippe
Le 18 mars 2022

RAFFRAY Victor
Le 16 mai 2022

OLÉRON Pierre
Le 17 mai 2022

JACQUEL Michel
Le 19 mai 2022

PONTHUS Yves
Le 4 juin 2022

DUBOIS Catherine
le 27 juin 2022

Urbanisme

Nous constatons de nombreux travaux d'urbanisme qui ont été réalisés sans que les demandes préalables n'aient été déposées en mairie.

Je tiens à rappeler que la plupart de ces travaux sont soumis à des autorisations que ce soit une DP (Déclaration Préalable) ou un PC (Permis de Construire). Lorsque les travaux réalisés ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme, il est souvent possible de régulariser après. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, et il est alors impossible d'obtenir un certificat de conformité ou de non-contestation.

Dans la mesure du possible, nous vous demanderons de modifier vos travaux pour les mettre en conformité avec le règlement, mais il arrive parfois que nous soyons amenés à vous imposer de détruire vos réalisations. Pour éviter ce genre de problème, nous vous conseillons fortement de contacter systématiquement la mairie dès que vous avez un projet, que ce soit de construction, rénovation, clôture, portail,...

Nous vous rappelons également qu'au démarrage des travaux vous devez déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier, et lorsque les travaux sont achevés la déclaration de fin de chantier. C'est ce dernier document qui vous permet d'obtenir le certificat de conformité, et, pour ceux qui peuvent y prétendre, l'exonération temporaire de taxe foncière pendant deux ans.

■ Demandes de permis de construire

PC 02201421C0025	La Ville es Robert	Maison individuelle
PC 02201421C0026	La Flouriette	Rehaussement de la couverture
PC 02201422C0001	3, rue Elsa Triolet	Maison individuelle
PC 02201422C0002	10, rue M. Dupureur	Maison individuelle
PC 02201422C0003	4, rue Elsa Triolet	Maison individuelle
PC 02201422C0004	11 ter, Le Pau	Accès et construction garage et Bûcher
PC 02201422C0005	4, La ville Hamonet	Pergola
PC 02201422C0006	Le Pau	Atelier d'artiste
PC 02201422C0007	La ville Hunault	Changement corps de ferme en maison d'habitation et entrepôt de stockage. Création d'un couloir de nage.
PC 02201422C0008	La Croix	Silo de stockage
PC 02201422C0009	La Treunais	Maison individuelle
PC 02201422C0010	5 bis, Saint Méen	Garage
PC 02201422C0011	5, La ville Vain	Ouverture et extension de la maison d'habitation

■ Déclarations préalables

DP 02201421C0038	4, imp. de la Louvelais	Clôture
DP 02201421C0039	La Motte aux Marais	Panneaux photovoltaïques
DP 02201422C0001	6, rue M. Dupureur	Abri de jardin
DP 02201422C0003	16, Saint-Méen	Fenêtre en porte fenêtre
DP 02201422C0004	6, La Guitermais	Véranda
DP 02201422C0005	10, La Vallée du Calage	Clôture et portail
DP 02201422C0006	5, rue des Templiers	Abri de jardin
DP 02201422C0007	6, rue E. Triolet	Abri de jardin et clôture
DP 02201422C0008	2, La Janaie	Isolation thermique par l'extérieur
DP 02201422C0009	35, La Vallée du Calage	Mur de clôture et portail
DP 02201422C0010	1, Launay	Véranda
DP 02201422C0011	2 bis, Saint Méen	Clôture et portail
DP 02201422C0012	11 ter, Le Pau	Mur de soutènement et pose de portail
DP 02201422C0013	14, rue E. Triolet	Clôture
DP 02201422C0014	1, rue M. Dupureur	Clôture
DP 02201422C0016	4, La Treunais	Fenêtres de toit
DP 02201422C0017	14, rue Y. Le Queinec	Mur de clôture avec garde-corps et pose d'un grillage et d'un portail
DP 02201422C0018	2, Le Bas Village	Piscine



Concours de fleurissement

La COVID a empêché l'organisation du concours de fleurissement, mais c'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons que le concours reprend cette année.

En effet, celui-ci est organisé tous les 2 ans par la commission de l'environnement, ne nécessitant aucune inscription ou démarche.

La commission envisage de sillonner les rues et les routes de la commune pendant le mois de juillet afin de recenser les lieux qui seront retenus pour la remise de récompense. A noter que les membres de la commission ne prennent en considération que ce qui se voit du domaine public.

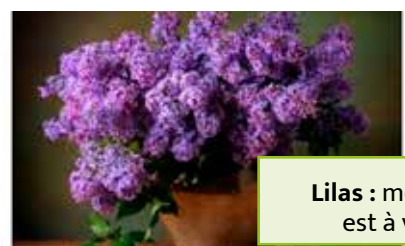
Le langage des fleurs



Muguet : Soyons heureux !



Hortensia : laissez-moi espérer !



Lilas : mon cœur est à vous !



Véronique : ayez confiance en moi



Iris : je vous apporte de bonnes nouvelles

Le compagnonnage au jardin

C'est l'association de certaines plantes pour éviter l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques.



L'ail éloigne les insectes en général. Il s'accorde avec les carottes, betteraves, fraises et tomates



Le basilic est un fort répulsif des mouches et moustiques. Il s'associe parfaitement avec les tomates, asperges, poivrons, piments, aubergines

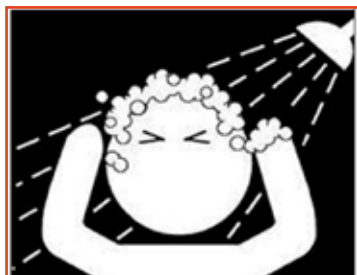


Les œillets d'Inde protègent la plupart de vos plantes (pommes de terre, tomates, asperges, haricots, choux) des insectes nuisibles.



Le thym éloigne les mouches blanches, protège les choux et brocolis

Comment économiser l'eau ?



Préférer la douche au bain.



Réparer les fuites.



Récupérer l'eau de pluie pour arroser le potager et les fleurs.



Utiliser des toilettes sèches.



Au potager, recouvrir le sol entre les plantes de paille, tontes de pelouse, feuilles, etc.



Couper l'eau lorsqu'on se brosse les dents.



Utiliser le lave-vaisselle que lorsqu'il est plein



Privilégier le programme lavage court.



Aérer la terre au jardin.

Attention aux chiens errants

Votre chien en laisse c'est mieux...

Il est fréquent de voir gambader librement des chiens. Pourtant nos amis les canidés doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Même si votre chien n'est pas agressif, qu'il obéit aux ordres, qu'il n'a jamais mordu...nul n'est à l'abri d'un comportement fougueux ou menaçant de son animal.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

Merci de faire preuve de compréhension et de savoir-vivre ensemble, tenez votre chien en laisse !





L'actualité 2022 de l'amicale de l'école

Le printemps 2022 a renoué avec les premières festivités en extérieur. De nouveaux bénévoles font connaissance avec l'Amicale en apportant leurs expériences et leur énergie au sein du bureau.

Le 1^{er} mai, les randonnées quad et pédestre ont séduit bon nombre de passionnés. Nos enfants ont pu découvrir la campagne bourseulaise à pied.

Les quadeurs venus du grand Ouest, de la Vendée à Brest ont arpenté les chemins et les champs pendant 3 heures.

La kermesse est un grand moment attendu par nos enfants

A ce jour, les préparatifs de la kermesse vont bon train. Les structures gonflables seront aux rendez-vous pour le plaisir des petits et des grands.

L'échelle des pompiers fera elle aussi son retour pour le grand bonheur de nos enfants !

<https://amicale-laique-bourseul.assoconnect.com>

Facebook : Maman et Papa école de Bourseul (22)



L'équipe de l'Amicale



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise sa randonnée Pédestre, vtt et cyclo, le 24 juillet 2022 !



En association avec les écuries de la Ville Vain, nous organiserons prochainement un loto dont la date reste à définir. Nous avons également comme projet de mettre en place un marché de Noël pour cette fin d'année.

Pour information : toute demande de réservation du matériel du comité des fêtes (tables, bancs...), doit être faite auprès du comité, **par téléphone au 06.33.74.51.76.**

Moto Club

L'activité du Moto Club a repris avec l'organisation de sorties le week-end sur notre belle région bretonne.

11 septembre 2022 : Rallye auto-moto, ouvert à tous, pour découvrir Bourseul et les communes voisines.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme Madeleine Briend. Tél : 06.08.04.19.02



Club Canin

1- Après leur sélection haut la main lors du sélectif GPF, Charlène le Guilchet et Nutty ont participé à la finale du Grand Prix de France d'agility des 21 et 22 novembre dernier à Bourgbarré. Première finale pour Nutty, à qui le terrain de la carrière du centre équestre de Bourgbarré n'a pas réussi. Nous sommes néanmoins très fiers de cette équipe qui a porté pour la toute première fois les couleurs de Bourseul au plus haut niveau national.



Charlène avec son chien

De plus, suite à leur sélection lors du Championnat Régional, Charlène et Nutty participent également les 2 et 3 juillet au Championnat de France, qui a lieu à Arpajon sur Cère. Tous nos vœux de réussite les accompagnent.

2- Le Club Cynophile Bourseulais est heureux de vous inviter à son 4^e Concours National d'Agility, qui se tiendra sur le terrain des sports de Bourseul le 14 juillet prochain. Venez découvrir un sport fascinant, alliant vitesse, technicité et complicité. Buvette et restauration sur place.





L'association Mathilda vaincre Lafora

La maladie Lafora fait partie des Epilepsies

Myoclonies progressives. Les premiers signes cliniques surviennent au cours de la seconde enfance et se caractérisent par des crises d'épilepsies et des secousses myocloniques. Son évolution est marquée par une dégénérescence lente et progressive du système nerveux et une détérioration des fonctions cérébrales aboutissant à un état de dépendance complète du malade. Celui-ci devient alors incapable de se mouvoir, de parler, de s'alimenter seul. L'espérance de vie se situe entre 5 et 10 ans.

Pour les enfants il leur devient de plus en plus difficile de se déplacer, la montée et descente des escaliers est souvent périlleuse, plusieurs chutes déjà.

Au vu de la progression de la maladie et afin de faciliter leurs déplacements, nous avons comme projets : une extension de la maison (qui est en cours), un fourgon aménagé et l'aménagement de l'extérieur pour les déplacements en fauteuil roulant.

Aussi, l'association recherche pour les enfants Lafora de France 150 000 € pour la fabrication du médicament.

Afin de récolter de l'argent, nous organisons des manifestations dont le concours palets qui aura lieu le 30/07/2022 au terrain des sports de Bourseul. Venez nombreux !

Nous recherchons également des dons, pour cela vous pouvez joindre l'association par téléphone au 06.98.47.28.73.



De gauche à droite : Djao, Giulian et Mathilda

Club de gym entretien adulte

Voilà bientôt 38 ans que le club de gym d'entretien pour adultes existe à Bourseul



Fort de 27 adhérents en 2021/2022 dont 6 hommes et 21 femmes, le groupe participe aux exercices sous l'œil bien veillant du coach sportif Céline.

Musculation, assouplissement et relaxation sont au programme tous les mardi soir de 20h00 à 21h00 (sauf vacances scolaires).

C'est avec plaisir que le groupe vous invite à participer gratuitement à 2 séances découverte à la salle polyvalente rue de l'hermine.

La nouvelle saison débutera le mardi 6 septembre.

Pour tout renseignement contacter le Président Jean-Pierre Macé au 06.18.78.97.67 ou Yves Abbé au 06.86.27.76.61



Entente Cyclo Bourseul-Plorec

Nous sommes une association de cyclotourisme qui effectuons des sorties le dimanche matin de début Mars à la mi-septembre. Au cours de la saison, nos circuits progressent de 50 km jusqu'à 90 km à des vitesses moyennes suivant les différents circuits de 24 à 26 km/heure. Il nous arrive fréquemment de faire des sorties en semaine, non programmées, souvent le Jeudi. Nous faisons nos sorties dans un esprit de camaraderie et de bonne humeur.

Le cyclo est un sport individuel que l'on fait en groupe avec des règles de sécurité.

Actuellement nous sommes 7 adhérents « seniors » et pour que le club, qui a été créé en 1976, puisse continuer d'exister dans le temps, il nous faudrait, bien-sûr, d'autres adhérents seniors, mais également des « juniors ».

Tous les ans nous organisons une paëlla à emporter et prenez date pour le 8 octobre 2022 !!

**Contact : Mr Touzé Alain - Les Perriaux - 22130 BOURSEUL
02 96 83 01 21**



Composition du bureau

Président : Alain Touzé

Vice-président et trésorier : Roger Brexel

Secrétaire : Francis Jouffe

Secrétaire adjoint : Jean-Paul Brix

FC Bourseul

Dire ce que l'on fait et faire ce qu'on a dit.

C'est ce qu'on pourra retenir de cette première saison car nous montons en division supérieure.

Je tiens à remercier, les bénévoles, la mairie et les sponsors pour nous avoir aidés tout au long de cette saison qui nous aura permis d'atteindre nos objectifs. On se retrouve la saison prochaine pour de nouveaux projets et de nouvelles surprises...

Vive le FC Bourseul !

Président du FC Bourseul, Briac Cherki.





Classe de neige

Nous sommes partis samedi 26 mars à minuit en direction de Saint-Jean d'Aulps, dans les Alpes, en Haute Savoie.

59 élèves étaient concernés (42 de Bourseul et 19 de Pléven). C'était notre 9^{ème} classe de neige en commun avec l'école de Pléven depuis 2004.

5 accompagnateurs (2 enseignants et 3 parents accompagnateurs. et 3 accompagnateurs pour Pléven (1 enseignant et 2 parents accompagnateurs).

Le séjour a duré 6 jours.

Au programme : Pique-nique au bord du Lac Léman à notre arrivée avant de monter en station pour récupérer le matériel de ski et préparer les chambrées au centre. Du lundi au vendredi : 3 jours de ski alpin, 1 matinée patinoire, 1 matinée

fromagerie (fabrication d'un « saveur des Gets »), 1 après-midi randonnée en raquettes, 1 après-midi fabrication d'igloo. 3 veillées : Conteur, match de Hockey sur Glace à Morzine et la traditionnelle Boum.

Les enfants ont tous été parfaits lors de ce séjour, et leur bonne humeur traduisait la réussite de ce voyage.

Nous tenons à remercier les parents d'élèves qui nous ont accompagnés et ont donné de leur temps et de leur énergie pour que ce séjour soit une réussite.

Frédéric Cantin



Classe de mer

du 2 au 6 mai, la classe du CE1-CE2 est partie en classe de mer au centre pep de Plévenon.

Au programme : 3 séances de char à voile à Sable d'Or, la découverte de milieux écologiques extraordinaires mais fragiles : l'estran rocheux, l'estran sableux, la dune, les landes du Cap. Nous avons également visité le port d'Erquy et le Fort La Latte.

Le cercle celtique de Fréhel est venu animer une soirée au centre, il y aussi eu une soirée contes de Bretagne.

Nous sommes tous revenus enchantés.

Bernard Grandclaudon



Infos utiles



■ Permanences du maire

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h à 12h

Jeudi Fermé au public

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

Fermeture exceptionnelle de la Mairie :
La mairie sera fermée les après-midis
de la semaine 33 (du 16 au 20 août 2022)

■ Contacts services communaux

Mairie Tél. 02 96 83 02 17
mairie@bourseul.fr
https://bourseul.fr

École 02 96 83 02 03
ecole.0220747t@ac-rennes.fr

Garderie 02 96 83 09 76

Cantine 02 96 83 04 81

Salle polyvalente 02 96 83 06 41

■ Numéros utiles

Urgences médicales • SAMU15

Pompiers18

Police secours17

N° d'appel d'urgence en Europe.....112

N° d'appel d'urgence SMS

Fax pour muets et/ou malentendants 114

Secours en mer..... 196

Alerte enlèvement..... 197

Allo Enfance Maltraîtée..... 119

Violences conjugales..... 39 19

Solitud'écoute 08 00 47 47 88

Centre anti-poison Rennes..... 02 99 59 22 22

SOS Médecins.....36 24

Allo Service Public.....39 39

Des réseaux d'information par téléphone
sont également à votre disposition :

RésoGardes (0,35 €/min) 32 37

SOS Gardes (0,45€/minute) 39 15

Gendarmerie

Horaires et coordonnées

Plancoët

Ouverte les lundis, mercredis, vendredis, 8h-12h et 14h-18h
Dimanches, 9h-12h et 15h-18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. 02 96 84 13 99

Beaussais-sur-Mer

Ouverte les mardis, jeudis et samedis, 8h-12h et 14h-18h
Au-delà de 19h, appeler le 17.

5, rue Joliet - Tél. 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, téléphoner en composant le 17.

■ Permanences du Conciliateur de justice

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au **02 96 84 39 70**.

■ Centre des finances publiques

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site **impots.gouv.fr** est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le
Centre des Impôts Service

au **0 810 467 687** ou **0810 IMPOTS**

du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

■ La CPAM de Plancoët

Les conseillers de la CPAM vous accueillent le mardi et le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil est également ouvert **le lundi et le mercredi** uniquement **sur rendez-vous**.

Vous pouvez planifier votre venue au **36 46** ou via votre compte sur **ameli.fr**

■ ESPACE FRANCE SERVICES

Pour toutes vos démarches administratives, vos demandes de carte d'identité et passeport, une conseillère se tient à votre disposition dans les anciens locaux de la trésorerie à Plancoët, quai du Duc d'Aiguillon :

Lundi, mardi et jeudi de 8h à 15h

Mercredi de 8h à 13h

Vendredi de 8h à 14h

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous :
02.57.27.00.00

■ Les déchetteries

Rappel: Vous avez la possibilité de déposer vos déchets dans les deux déchetteries (Plancoët et La Landec). Cependant pour y avoir accès, **vous devez être en possession d'un badge**. Si vous ne l'avez toujours pas, vous devez remplir un formulaire, que vous trouverez aux adresses ci-dessous, et y joindre votre justificatif de domicile:

- à la mairie
- au siège de Dinan Agglomération au au 34, rue Bertrand Robidou à Dinan ou sur son site internet : www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/dechets/Demandez-votre-badge-bac-composteur/Demande-de-badge-d-acces-en-decheterie-pour-les-particuliers
- à la maison Intercommunale de Plancoët - 33, rue de la Madeleine

Vous déposerez ensuite votre demande aux mêmes adresses ou par mail à l'adresse suivante : dechets@dinan-agglomeration.fr

Article 2.2.2 - L'accès des véhicules

L'entrée est limitée aux véhicules légers de tourisme attelés d'une remorque ou non, ainsi qu'aux fourgonnettes dont le PTAC ne dépasse pas 3.5 tonnes.

Les véhicules à bennes basculantes et les camions plateaux ou assimilés ne dépassant pas 3.5T de PTAC (fourgon avec hayon...) sont tolérés, mais le dépôt par « bennage » direct est interdit sauf pour les plateformes végétaux et plateformes gravats (dépôt au sol).

Les véhicules interdits sont notamment les véhicules de PTAC supérieur à 3.5 t.

Les tracteurs (avec remorque) pourront être exceptionnellement autorisés à accéder aux plateformes « végétaux » sous conditions: obtention de l'accord préalable de la collectivité; le jour, la plage horaire de dépôt, la nature du dépôt et le volume seront définis en concertation avec la collectivité.

L'agent de déchetterie peut refuser l'accès à un usager se présentant avec un des véhicules susmentionnés.

Horaires des déchetteries - Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Déchetterie de Plancoët

Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët

Tél. 02 96 80 29 72 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1 ^{er} février au 31 octobre							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	
Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	

Déchetterie de La Landec

Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec

Tél. 02 96 82 13 71 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1 ^{er} février au 31 octobre							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	
Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

